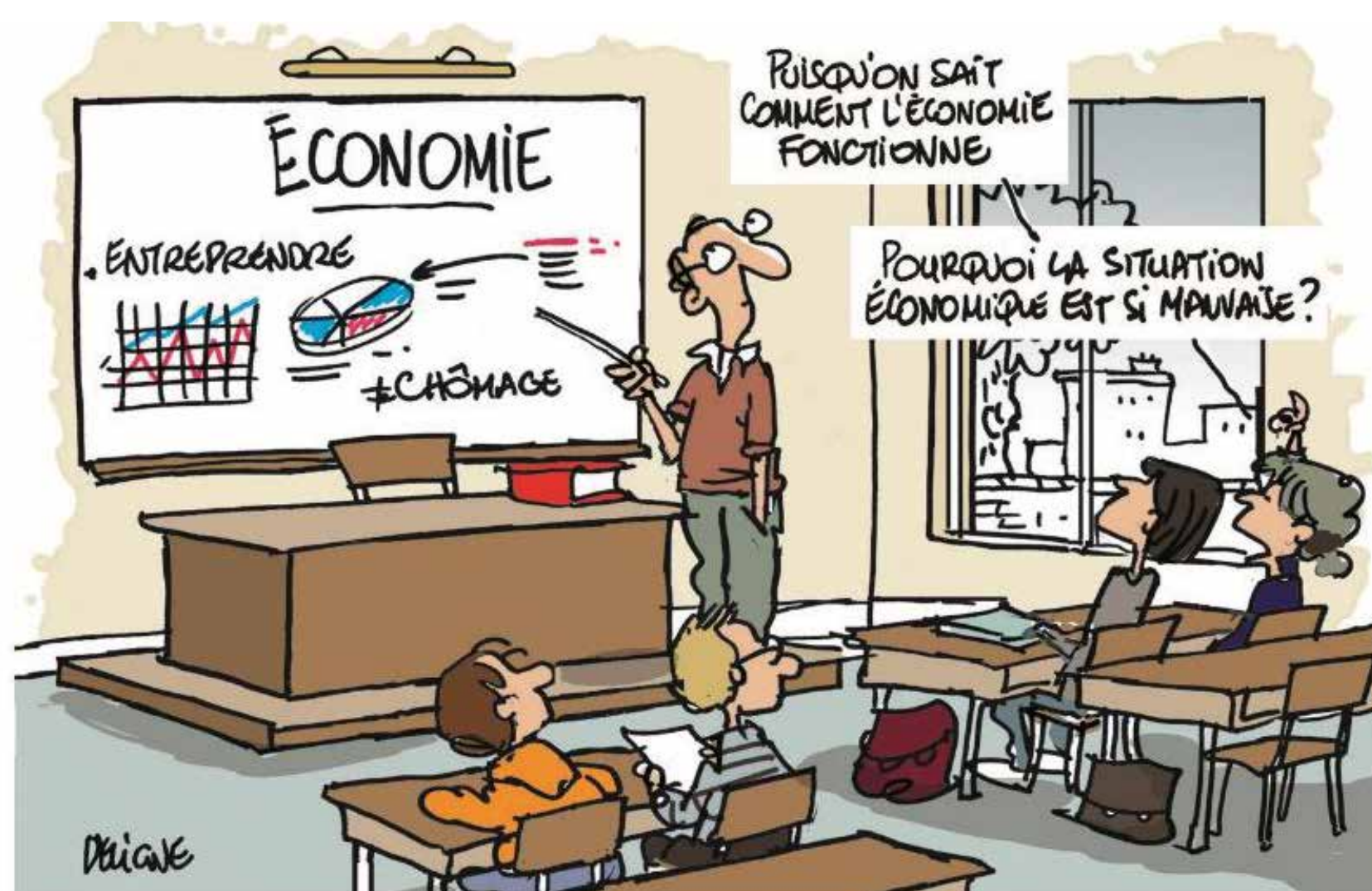


Economie Sociale et Solidaire KESSACO ?



GROUPE vyv

Les valeurs de l'ESS incarnent aussi l'entreprise pour transformer le monde de demain.



CONCEPTION MGEN RÉUNION / RÉGION « ZONE OCÉAN INDIEN » :
Thierry MESAS et Nicolas PRUGNIERES (Délégués MGEN 974).

AVEC LA PARTICIPATION DE :
Référénts régionaux ESS MGEN, Elodie SENTENAC (enseignante, Lycée du Couserans, Saint-Girons, Ariège), Ben Amar ZEGHADI (Direction CRESS Mayotte), Noureddine ROKIA (Président MGEN 976).

Remerciements à l'équipe nationale de l'ESPER.
Florence Vandermeersch – illustratrice, graphiste –

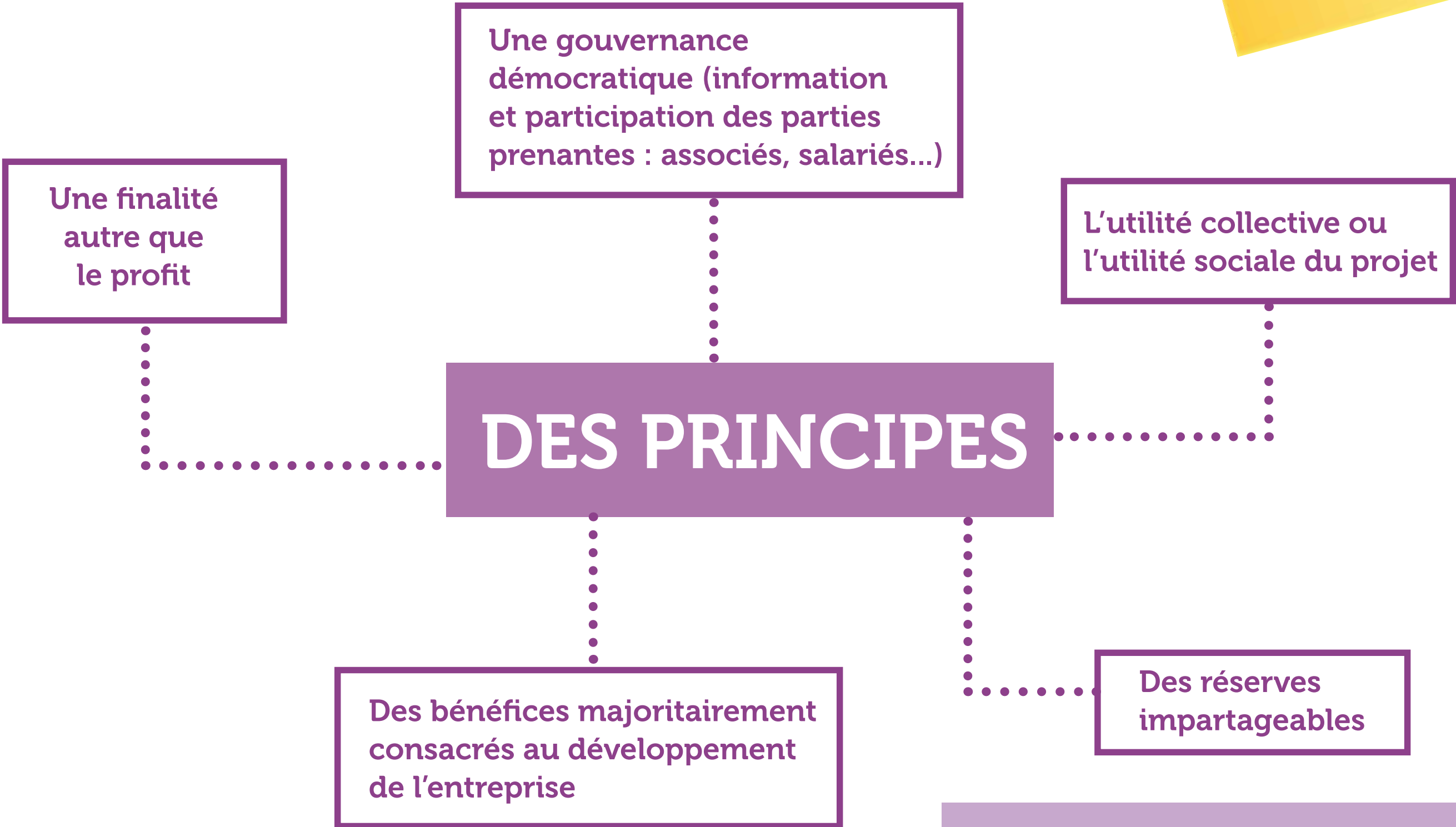
dépôt légal : novembre 2019

les piliers et les fondements

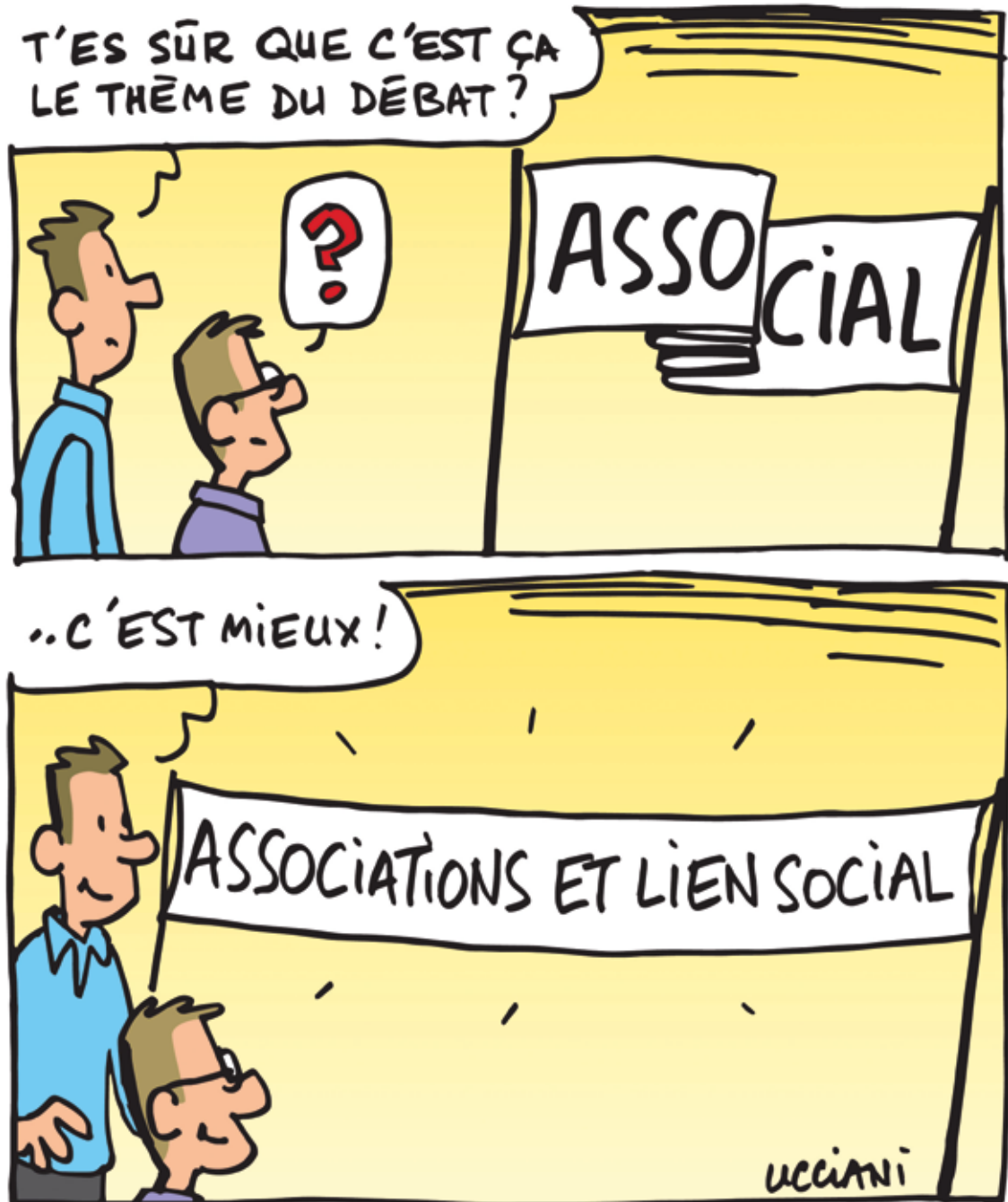


L'ESS est multi-facettes et elle irrigue l'économie locale

L'ESS, un modèle alternatif au modèle libéral.



- On peut y ajouter d'autres caractéristiques :
- La liberté d'adhésion des membres.
 - La prise en compte du territoire et des circuits d'échanges courts.
 - La mixité des ressources (qui peuvent être publiques, privées ou mixtes).



Les Mutuelles

T'es sûr
que tu as
tout prévu?

T'inquiète j'ai
une bonne
mutuelle!



PROTECTION

santé

accident

actions

complément

prévention

aide

soins

solidarité

BESOIN

utilité

prévoyance

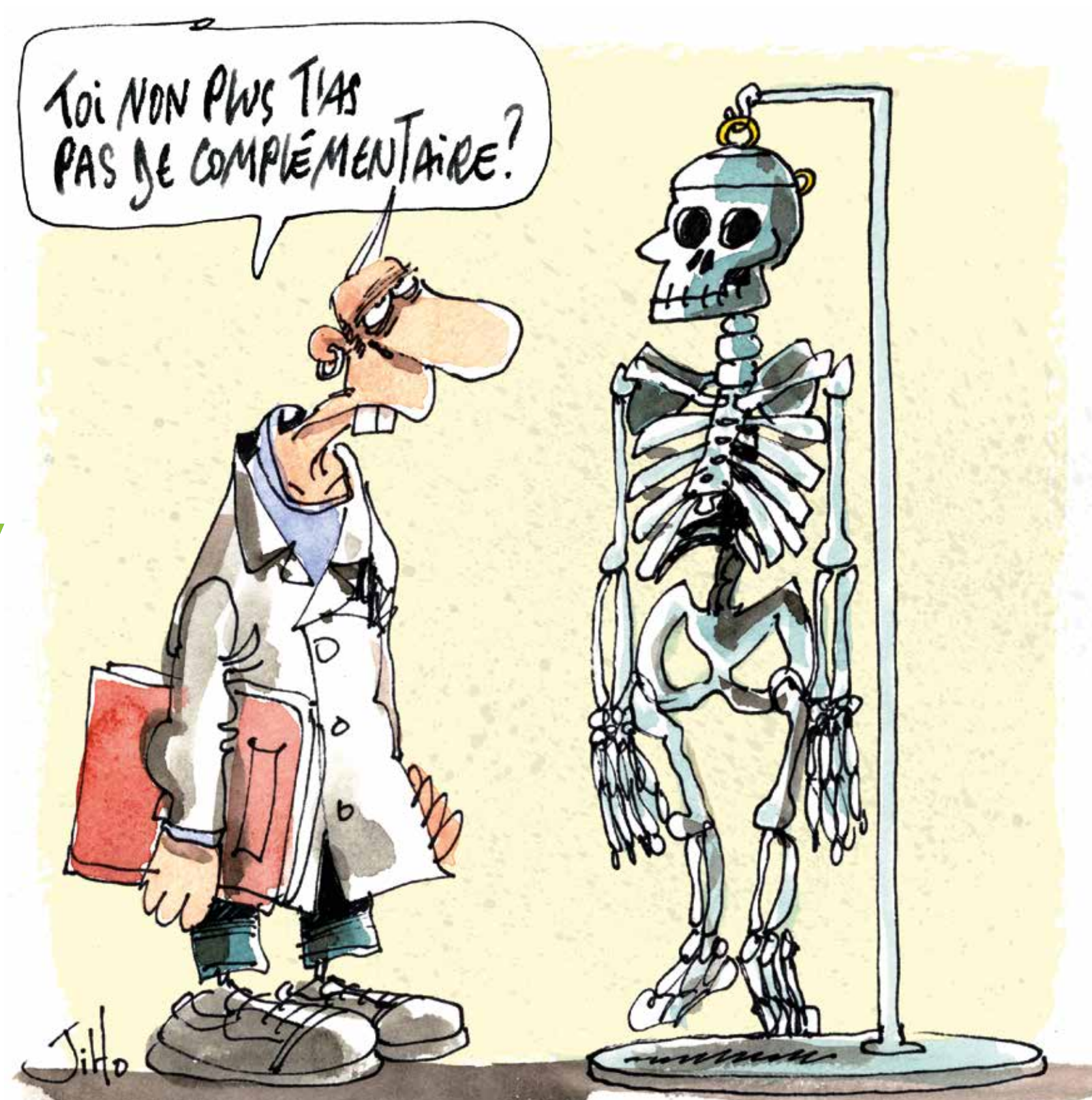
Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif dont les principes sont d'apporter à ses adhérents un service. Elles ont des engagements démocratiques forts (une personne, une voix) et une gouvernance assurée par des personnes élues lors d'assemblées générales.

On retrouve les mutuelles dans plusieurs champs d'activités : les mutuelles « dites de 1945 » organisées autour de la santé et de la protection sociale et les mutuelles d'assurance « accidents » (IARD : Incendie Accidents Risques Divers) qui sont des sociétés d'assurance à but non lucratif.

ORIGINE ET ÉVOLUTION DES MUTUELLES

Les premières mutuelles sont apparues au début du XIXe siècle par la volonté de certaines personnes appartenant à la même corporation professionnelle de se préserver contre la maladie, les accidents de la vie et la vieillesse.

En 1945, lorsque la France instaure le système de Sécurité Sociale dans un souci de reconstruction du pays, ce système ne concerne pas tous les Français. Les mutuelles, en particulier celles des fonctionnaires, constituent le premier niveau de solidarité collective.



© JIHO, www.iconovox.com

À QUOI SERT UNE MUTUELLE SANTÉ ?

Le rôle d'une mutuelle santé est d'agir en complément de la Sécurité Sociale pour couvrir les dépenses de santé de leurs adhérents. Ce sont des organismes à but non lucratif : elles ne rémunèrent pas d'actionnaires.

Grâce aux cotisations versées par leurs adhérents, les mutuelles mènent également des actions de prévention, de solidarité et d'information. Elles se doivent d'accepter toutes les demandes d'adhésion sans juger de l'état de santé des personnes. Lorsqu'une personne reçoit des soins de santé en France, le régime de Sécurité Sociale en rembourse une partie; la part restante («reste à charge») est assumée pour partie ou totalité, par la mutuelle. Le rôle de la mutuelle est donc de prendre en charge ce qui n'est pas remboursé par le régime général (Sécurité Sociale).



© JM Lucciani, www.lucciani-dessins.com

Les coopératives

Ce serait pas un truc de baba Cool ton Ess ?

Mais pas du tout c'est notre avenir !

les 3/4 des agriculteurs adhèrent à une coopérative agricole

S'HABILLER, ÇA VA...

LE PLUS CHIANT, C'EST D'ALLER AU BOULOT À LA FOIS EN MOBYLETTE ET EN JAGUAR!

ATOUTS

gestion

expérimentation

PROTECTION

structure

citoyen

création

territoire

valeurs

sociétaires

partage

transparence

activité

Les coopératives sont des sociétés de personnes ayant pour finalité première de répondre aux besoins individuels ou collectifs de leurs membres. Des engagements réciproques et durables se nouent alors entre les membres de la coopérative : associés, clients, salariés ou producteurs.

© Christophe Bertin

EXEMPLE DE LA COOPÉRATIVE AGRICOLE :

Une coopérative agricole prône une action collective tournée vers un but commun : c'est la mise en commun, par les agriculteurs, des moyens de production, de transformation et de commercialisation. C'est aussi un modèle d'entreprise qui concilie liberté d'entreprendre, solidarité économique et ancrage territorial en plaçant les agriculteurs au cœur de la gouvernance et du projet de développement de l'entreprise.

« **L'union fait la force !** » est un principe coopératif fondateur !

ET LA SCOP

Les **S**ociétés **CO**opératives **P**articipatives (**SCOP**) sont des entreprises qui appartiennent à leurs salariés. Le partage du profit y est équitable. Une partie des bénéfices est gardée pour les réserves de l'entreprise, le reste est redistribué aux salariés ou associés.

La gestion est démocratique : les salariés associés élisent leurs dirigeants en assemblée générale et sur un principe bien particulier « une personne = une voix ».

C'est une entreprise à lucrativité limitée.

LA FERME DES 1000 VACHES

SI LES VACHES NE SONT PLUS FOLLES, LE CAPITALISME L'EST DE PLUS EN PLUS !

LASSERPE.

© Lasserpe

EXEMPLE DE SCOP

Une librairie qui résiste ...

Après la liquidation judiciaire du groupe Chapitre, 12 ex salariés reprennent la Librairie Les Volcans sous forme de SCOP en décidant de verser l'intégralité de leurs indemnités de licenciement et droits au chômage. Aujourd'hui de nouveaux salariés sont devenus associés et les clients sont au rendez-vous. Leur souhait : faire de cette librairie un véritable espace de partage et de convivialité où les clients peuvent prendre le temps de découvrir des livres, des auteurs, se faire conseiller, flâner, boire un café...

Chiffre d'affaires 2018 : 6 500 000 €

INFORME TOI !

Les associations

le bénévolat au service de
l'engagement associatif

Une association est un groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun ou partageant des activités, mais sans chercher à réaliser de bénéfices.

Elle peut avoir des buts très divers (sportif, défense des intérêts des membres, humanitaire, promotion d'idées ou d'œuvres...).

Le contrat d'association doit reposer sur trois principes fondamentaux :

La liberté contractuelle : pleine liberté aux membres de l'association pour son organisation et son fonctionnement.

La gestion désintéressée : dans une association type loi 1901, le partage des bénéfices est interdit.

La mise en commun des connaissances :

les membres fondateurs de l'association doivent décider de mettre en commun leurs connaissances ou leurs activités afin d'œuvrer au bien commun.

L'engagement est lié à une décision volontaire de participation à un projet (personnel ou collectif) ou une action s'inscrivant dans le temps.



LE BÉNÉVOLAT



www.francebenevolat.org

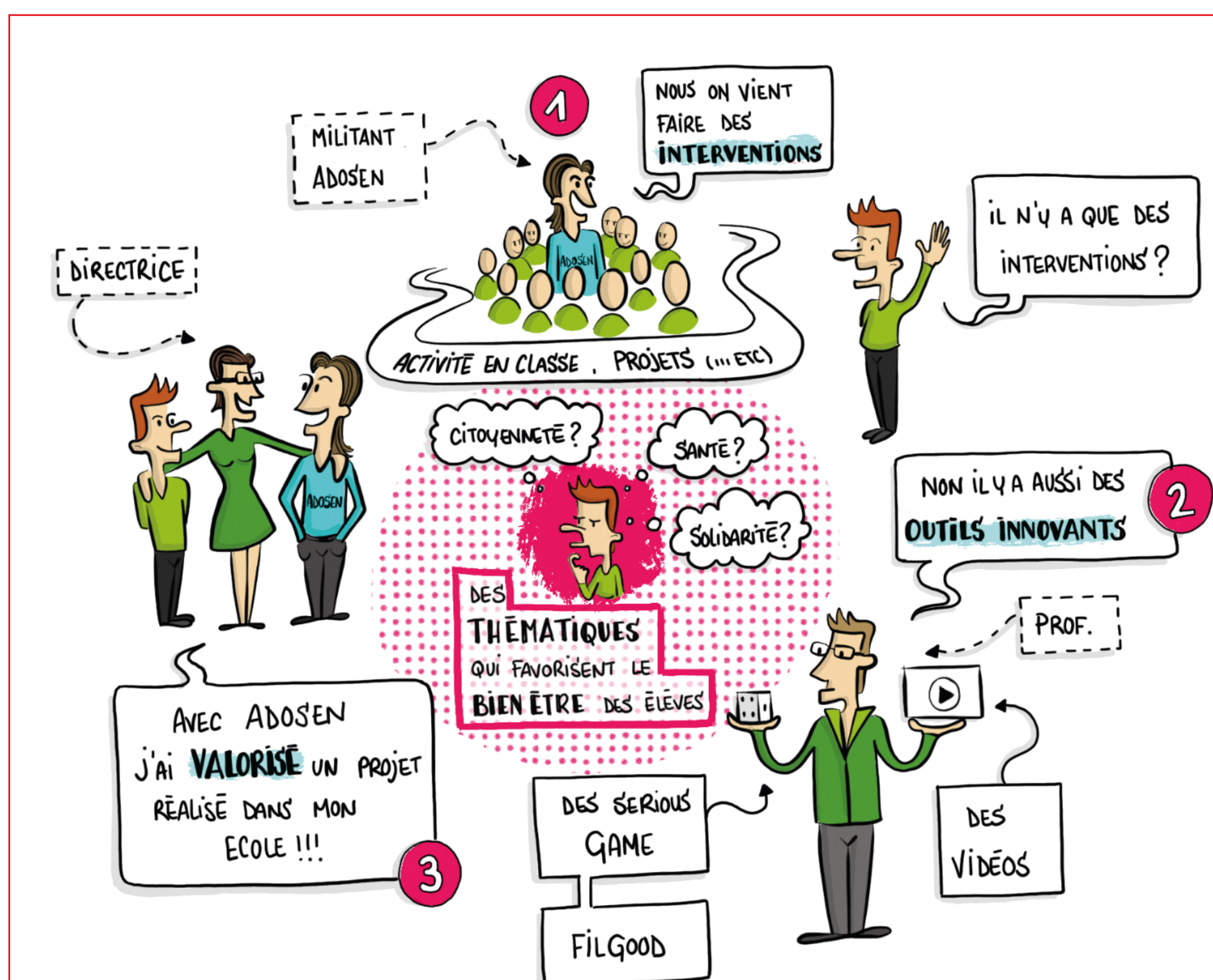
Le bénévolat est l'un des piliers des structures de l'ESS. C'est une activité non rétribuée et librement choisie qui s'exerce en général au sein d'une structure : association, ONG, structure publique... Ces bénévoles engagés (étudiants, salariés, retraités, demandeurs d'emplois), consacrent une partie de leur temps, offrent leurs compétences et en développent de nouvelles.

Se sentir utile et faire quelque chose pour autrui est le moteur de ces bénévoles qui s'impliquent dans des domaines d'activité aussi divers que le sport, la culture, les loisirs, l'éducation, l'humanitaire, la santé ou l'action sociale...



UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE (ONG)

est une association à but non lucratif, d'intérêt public, qui ne relève ni de l'État, ni d'institutions internationales par son origine privée lors de sa création. Elle a une indépendance financière. On les retrouve souvent dans le secteur humanitaire ou de la sauvegarde et la défense des droits : Amnesty International, Greenpeace, Reporters sans Frontières...



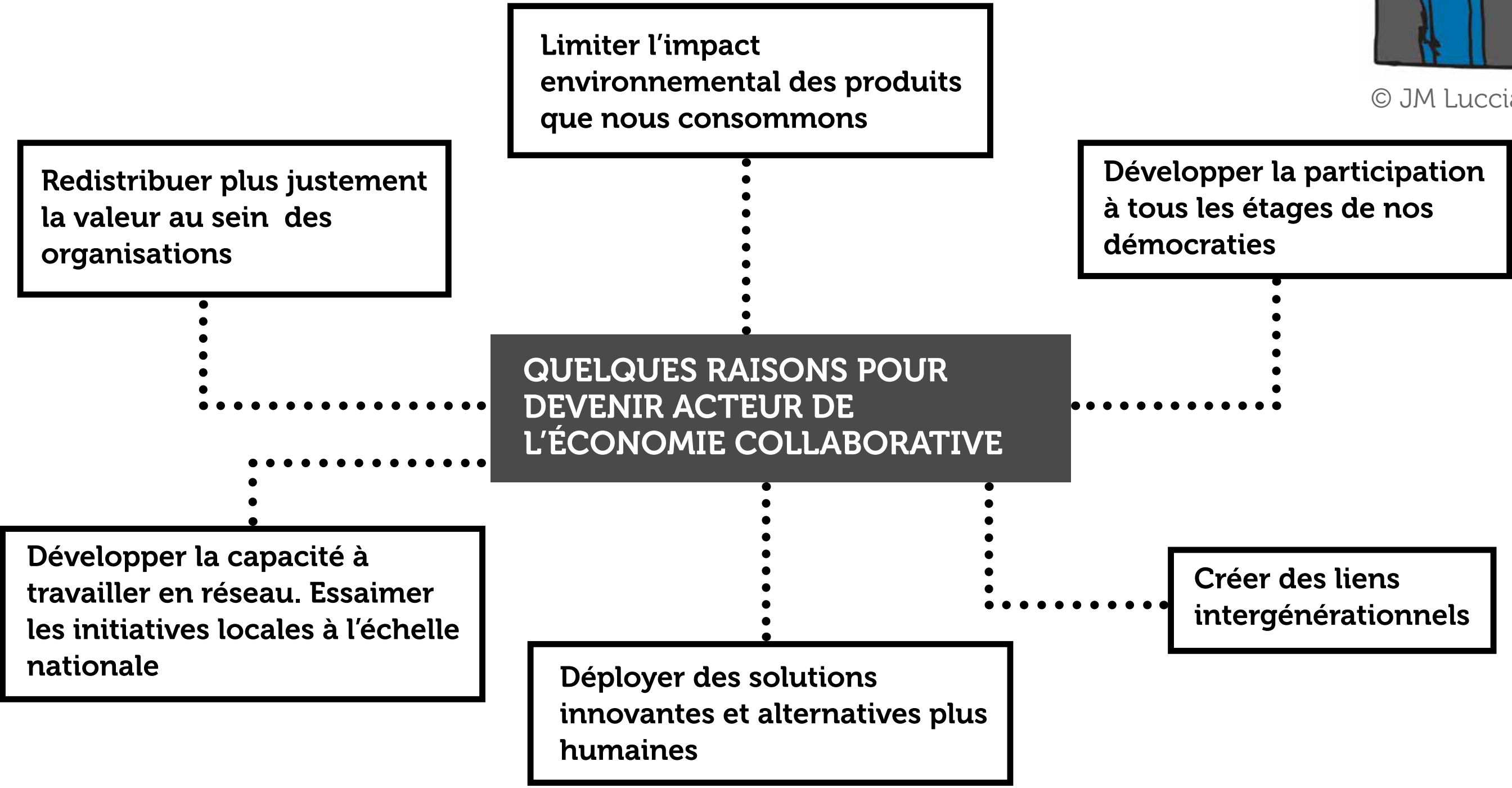
L' Association ADOSEN – Prévention Santé MGEN agit auprès de la communauté éducative pour le bien-être des élèves. Éducation et promotion de la santé, de la citoyenneté et de la solidarité sont au cœur de ses actions.



L'économie collaborative est une nouvelle façon de produire de la valeur qui repose sur le partage ou l'échange de biens, de services ou de connaissances entre particuliers. Elle se traduit par un échange monétaire tel que la vente, la location, la prestation de services, ou un échange non monétaire comme le prêt, le troc, le don, le volontariat... L'économie collaborative se construit sur la base de réseaux et de communautés d'individus sans passer nécessairement par le biais de plateformes numériques.



© JM Lucciani, www.lucciani-dessins.com



ÉCONOMIE COLLABORATIVE : LES TENDANCES

Covoiturage, locations d'apparts , services à la personne, achats malins (vide greniers, ressourceries...). On estime que le marché mondial de l'économie collaborative aura une croissance annuelle exponentielle avec près de 350 milliards de dollars à l'horizon 2025.

ALIMENTATION : FAVORISONS LES CIRCUITS COURTS

CHEZ VOUS, C'EST DIRECTEMENT DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR ?

OUI, JE PRÉFÈRE ENGRAISSER MES VACHES, PLUTÔT QUE D'ENGRAISSER LES GRANDES SURFACES

ÉCHANGE DE SERVICES ET MUTUALISATION

Deux heures de cours de yoga contre un dépannage informatique, des conseils de jardinage en contrepartie d'une réparation de plomberie... Les exemples se déclinent à l'infini, le plus souvent sans aucun échange monétaire. Les espaces de co-working sont une illustration du partage de compétences. Ils stimulent l'activité économique et la mutualisation des savoir-faire en favorisant le lien social.



© GrandLyon



L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets.

Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

Cette idée fait suite à la prise de conscience des ressources limitées de la planète et du besoin de les économiser.

Il s'agit aussi de créer des emplois durables et non délocalisables. Les enjeux de l'économie circulaire sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux.



© Christophe Bertin



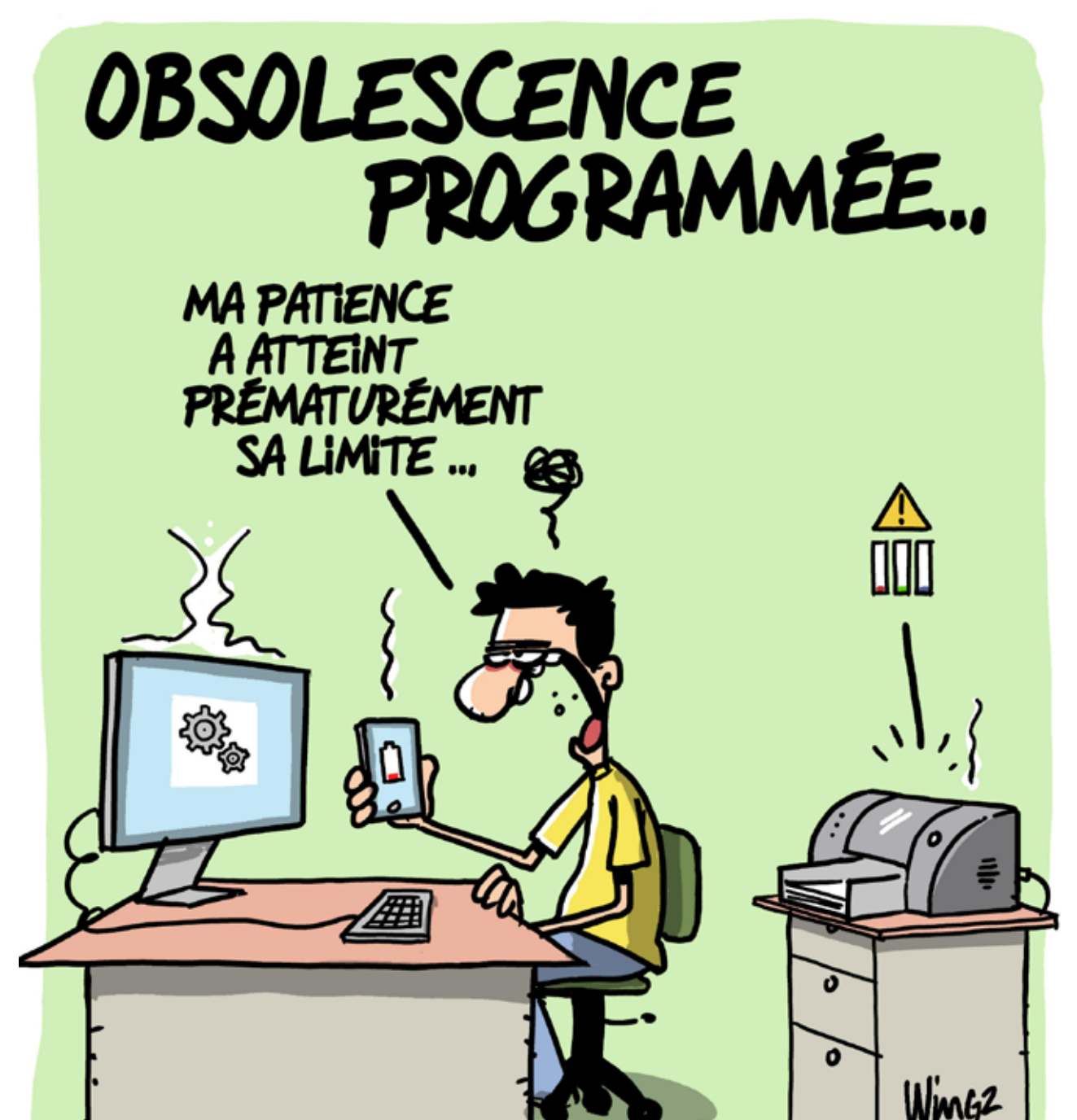
© JM Lucciani, www.lucciani-dessins.com

En France, la transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de transition énergétique et écologique, et comme l'un des engagements du développement durable.



LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE NÉCESSITE DE PROGRESSER DANS PLUSIEURS DOMAINES :

- **L'approvisionnement durable** : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées.
- **L'économie de la fonctionnalité** : privilégier l'utilisation à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.
- **L'allongement de la durée d'usage des produits** : par le recours à la réparation, à la vente, à l'achat d'occasion ou au don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation.
- **L'amélioration de la gestion des déchets** : recycler en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle de vie.



© WINGZ, www.wingz.fr

vers une
société
plus juste !



crowdfunding

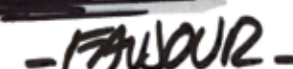
Ils sont solidaires par leur travail de conseil, d'ingénierie financière, d'accompagnement et de mise en réseau. Ils offrent les différents types d'apports financiers traditionnels (apport en capital, prêt, garantie d'emprunt).

Au-delà de l'**apport financier**, c'est toute la dynamique de l'accompagnement qui a été ici mise en avant et identifiée comme un facteur essentiel de réussite. C'est un **apport social** complémentaire et indissociable de l'**apport humain** au sein de l'entreprise. L'interaction de ces trois axes crée alors un véritable « triangle d'or ».



Les projets des entreprises (TPE ou ESS) utilisent aussi les plateformes de don comme source de financement de trésorerie.

Il faut noter aussi l'engagement croissant d'établissements bancaires dans le développement de plateformes de crowdfunding (via le don dans la majeure partie des cas) soit en direct soit en partenariat avec des acteurs existants.



© Faujour, www.iconovox.com.

S'INFORMER sur L'ESS

LES CRESS (CHAMBRES RÉGIONALES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

Les CRESS sont des organisations représentatives et transversales qui regroupent les acteurs de l'ESS dans leur région.

Créées par la loi du 31 juillet 2014 (loi « Hamon »), les CRESS assurent au plan local la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire. Les CRESS s'engagent à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie.

Elles axent leurs actions autour de trois grands objectifs :

- Créer un cadre favorable au développement de l'ESS.
- Informer et communiquer sur l'ESS.
- Accueillir et accompagner les entreprises de l'ESS.

QUELQUES SITES NATIONAUX :



ESS France est le site de la Chambre française de l'Économie Sociale et Solidaire, instituée par la loi du 31 juillet 2014 (loi Hamon), qui a vocation à rassembler les composantes de l'économie sociale et solidaire et à jouer pleinement une fonction de représentation et de dialogue avec les pouvoirs publics ainsi qu'être un acteur du dialogue civil. Un de ses membres fondateurs, le **CNCRESS** (Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS), rassemble 18 CRESS en France métropolitaine et en outre-mer. Il s'attache à promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire en France.

www.cnccress.org / www.ess-france.org



Un Fab Lab (« laboratoire de fabrication » contraction de l'anglais « Fabrication Labotary »).

C'est un lieu ouvert qui met à disposition toute sorte d'outils, notamment des machines-outils pilotés par ordinateur pour la conception et la réalisation d'objets.

Il constitue aussi un espace de rencontres et de création collaborative qui permet de fabriquer des objets uniques (objets décoratifs, objets de remplacement, prothèses...) mais aussi de transformer ou réparer des objets de la vie courante.

www.labfab.fr



Le Labo de l'ESS est un « think tank » (espace de réflexion, réservoir d'idées) qui construit, par un travail collaboratif, des axes structurants de l'économie sociale et solidaire, à partir d'initiatives concrètes, innovantes et inspirantes issues des territoires.

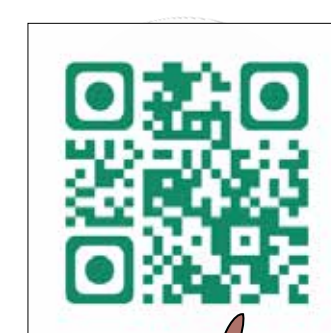
www.lelabo-ess.org



Ressourc'ESS propose aux équipes pédagogiques des ressources rassemblées par l'ESPER (association regroupant des Entreprises Sociales Partenaires de l'École de la République).

Des enseignants partout en France se mobilisent pour faire vivre à leurs élèves les valeurs et principes de l'ESS en les rendant acteurs d'un projet citoyen et entrepreneurial. Vous aussi participez à « **MON ESS À L'ÉCOLE** » !

www.ressourcess.fr / www.lesper.fr



J'expérimente en classe une entreprise de l'ESS

Novembre : le mois de l'ESS

Le Mois de l'ESS est devenu le rendez-vous incontournable des citoyens, des entrepreneurs, des étudiants, des salariés et des acteurs publics intéressés par les pratiques et les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

À travers la mobilisation des acteurs locaux, régionaux et nationaux, il a pour vocation de faire découvrir l'ESS au travers de manifestations les plus diverses : conférences, forums, portes ouvertes, visites de structures, projections de films, formations, etc.

